

Santé et sport en danger de méfiance

Le concept de “sport santé” semble aller de soi, sa notoriété internationale en fait un élément convenu de la “modernité”. **Jean Lafontan** décide ici de l’interroger. Plus, il met les pieds dans le plat.

Les questions de la santé, de sport ou d’activité physique marchent ensemble depuis longtemps; selon les époques leur intensité varie. Les débats de la loi de « modernisation du système de santé » (loi du 26 janvier 2016) montrent que la place du sport n’est apparue qu’annexe et au prix de la pugnacité de la ministre d’alors. Ainsi, l’article 144, permet au « médecin traitant la prescription d’activité physique adaptée à la pathologie, capacités physiques et risque médical du patient. Des formations sont prévues pour ces interventions ». En 2012, un plan national santé bien-être a été impulsé et DRJSCS ainsi qu’ARS¹, prennent des initiatives en conséquence. Bien.

Les études économétriques², fixant des perspectives d’économies financières considérables, ont modifié le paysage idéologique. « Un arôme idéologique immédiat » s’est répandu. À partir de l’intérêt du sport pour des pathologies chroniques le déferlement du « sport santé », du « sport médicament » s’est transformé en vaste entreprise de moralisation des attitudes de toute la population; l’activité physique est entraînée vers le domaine médical et le bien-être, réduit à l’échelle de la seule responsabilité individuelle chargeant ainsi les « inactifs » d’une quasi faute morale! « Chacun-e est redevable d’un devoir de santé qui vient subrepticement remplacer le droit à la santé ». Tout cela donne, au final, une communication culpabilisante rendant la population inquiète ou désinvolte, loin de l’objectif proclamé de développer l’activité physique auprès de toutes les populations. Il est clair que l’accentuation de la responsabilité individuelle s’accompagne, en même temps, de la dissimulation des causes, sociales, environnementales, etc. responsables de cet état! Le milieu

« L’invitation à faire plus que sa motricité ordinaire est redoutée »



du travail fournit d’inépuisables exemples de cette situation: Le sport devient un adjuvant de la compétitivité des entreprises en lieu et place de l’épanouissement des salarié-es³. D’autres dérives surgissent! ici des conseils apparaissent invitant à l’activité modérée, à éviter la compétition, toutes choses qui sont autant d’atteinte à une conception culturelle de ces activités. Une vision rabougrie de l’activité physique est offerte aux populations; là, des activités infra, sont conseillées: « on se bouge ». L’invitation à faire plus que sa motricité ordinaire est redoutée. L’activité physique est alors réduite à de simples exercices physiques. Les populations désignées ne sont pas celles qui sont invitées à connaître pleinement l’apprentissage, fut-il exigeant, la confrontation, la compétition (toujours à définir) mais dont le souci de soi est une pleine conquête de pouvoirs nouveaux extra-ordinaires. Une activité physique, peu exigeante, dédiée aux couches populaires d’un côté, une autre qui apprend le cœur même

de l’inventivité humaine que le sport révèle, réservée alors aux couches plus favorisées. Il y a là tout l’enjeu de la démocratisation du sport, d’une vision conquérante du sport de masse et qui pose avec acuité les questions des installations sportives, de la formation des animateurs (que le ministère des sports a sensiblement orientée vers une déqualification) et bien sûr des moyens de chacun-e à pouvoir s’inscrire dans cette dynamique; le pouvoir d’achat bien sûr mais aussi et surtout le temps libre à conquérir et que le projet El Khomri attaque; réduire le temps de travail, voilà la conquête pour un sport à la pratique « démesurée » pour tous! On doit s’étonner d’ailleurs que dans l’argumentaire sommaire des ministères publics, l’activité physique soit un impératif de santé publique et qu’à l’éducation nationale la ministre soit aussi réticente à développer les horaires d’EPS, voire simplement à la conforter, que dans les entreprises le sport soit massivement ignoré et sinon, instrumentalisé, et, de façon générale, que le ministère des sports soit totalement démembré du point de vue de sa capacité d’agir administrativement et asséché financièrement.

Notre vision du sport est une démocratisation qui se fixe pour, toutes et tous, la conquête du meilleur du patrimoine physique et sportif. En clair croire en l’OMS! ♦ JL

1. DRJSCS = Direction régionale de la jeunesse, des sports, de la cohésion sociales.

ARS = Agence régionale de santé.

2. Voir interview de Michel Rieu, pp.34-35

3. « Les activités physiques et sportives et la santé des salariés sur le lieu de travail. État des lieux et préconisations. Rapport final », centre Maurice Halbwachs.